

---

## **N°4.7 Transmission de l'exploitation agricole et réduction des droits de mutation**

### **FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS**

Objectifs :

Déceler les pièges à éviter, proposer des montages adéquats, appréhender leurs limites et leurs risques, anticiper les conséquences des changements et leurs solutions : cette formation à caractère pratique porte essentiellement sur les droits d'enregistrement, l'interprétation des textes et de la doctrine administrative.

Pré-requis :

Expérience dans le conseil auprès des agriculteurs. Disposer de bases solides en fiscalité générale et droit rural

Durée : 1 jour - 7 H 30

Animateur : Formation dispensée par un avocat/juriste fiscaliste spécialisé dans le secteur agricole et viticole depuis plus de 10 ans.

Tarif par participant :

Nos formations ont lieu une saison sur deux. Cette formation sera animée sur la saison 2022-2023 qui débutera en octobre 2022

### **PRÉSENTATION DE LA FORMATION**

L'organisation de la transmission d'entreprise devient une opération complexe, le législateur ayant multiplié les dispositifs fiscaux, et une opération risquée au regard des possibilités de remise en cause par l'administration fiscale. Les entreprises agricoles et viticoles restructurant de plus en plus tôt et de plus en plus souvent, devenez un expert de l'optimisation !

### **CONTENU**

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pause de 10 à 12 minutes en distanciel

#### **1. DISPOSITIFS FAVORISANT LA TRANSMISSION ET LIMITANT L'IMPACT DES DROITS DE MUTATION A TITRE GRATUIT**

Exonération partielle des droits de donation et de succession - articles 787 B et C DU CGI

Analyse en profondeur de ces dispositifs (exemples, cas pratiques...)

Réduction des droits d'enregistrement - article 790 du CGI

GFA, baux à long terme et article 793 du CGI. Evolutions législatives et doctrinales.

Paiement différé et fractionné

Déduction des droits de mutation.

#### **2. IFI ET TRANSMISSION**

#### **3. ALERTES JURIDIQUES : BAUX RURAUX, FONCIER, SAFER...**

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

#### PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

##### **Moyens pédagogiques :**

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé et débats à partir des connaissances du formateur

Exposé théorique

Etude de cas concrets

##### **Documents remis :**

Remise du support de formation projeté

Remise d'un support papier exhaustif ...

##### **Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :**

Feuille de présence

Quiz à l'issue de la formation avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

#### **FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET**

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 500 € HT soit 5 400 € TTC la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Le support de formation sera facturé par participant : 45 € HT au format papier ou 18 € HT au format PDF.

\* Le nombre de participant ne doit pas excéder 20 personnes par session.

\* \*A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2020- 06/2021).

---

**Source URL:** <http://formation.uneca.fr/transmission-de-lexploitation-agricole-et-reduction-des-droits-de-mutation>